



**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements
Département de l'organisation scolaire (DOS)**

Affaire suivie par :
Mylène Hamann
Tél : 01 57 02 64 79
Mél : Mylene.Hamann@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 1 : fiches missions service civique

Table des matières

Fiche n° 1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire...	2
Fiche n° 2 - Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté	3
Fiche n° 3 - Contribuer à des actions et projets dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et du sport - Génération 2024.....	4
Fiche n° 4 - Contribuer aux actions et projets d'éducation au développement durable.	5
Fiche n° 5 - Animer la réserve citoyenne de l'Éducation nationale.....	6
Fiche n° 6 - Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles.....	7
Fiche n° 7 - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé.....	8
Fiche n° 8 - Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire.....	9
Fiche n° 9 - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation.....	10
Fiche n° 10 - Contribuer à l'animation de la vie collégienne et lycéenne.....	11
Fiche n° 11 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.	12

Fiche n° 1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des écoles, et choisies parmi les activités suivantes :

- Participer à l'accueil du matin ;
- Faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- Contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- Préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- Contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- Accompagner une sortie scolaire ;
- Aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- Assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ;
- Accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ; - Gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD) : fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- Élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des « olympiades » ;
- Assister et accompagner les enseignants dans l'organisation des dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance à aquatique » ;
- Contribuer en école maternelle, à l'apprentissage de la langue.

Les volontaires en écoles peuvent, en fonction des besoins du collège, participer à "devoirs faits" pour accompagner des groupes de collégiens.

Les volontaires pourront appuyer les actions de sensibilisation et de formation du programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARe (participation aux 10h annuelles d'apprentissage, etc.), contribuer aux temps forts de la politique publique Non au harcèlement - NAH (journée NAH, prix NAH, journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique à destination des élèves, des familles et de la communauté éducative - Safer Internet Day) et participer aux ateliers de sensibilisation des parents d'élèves aux phénomènes de harcèlement et de promotion du programme pHARe.

Les volontaires associés à la mise en œuvre de pHARe doivent bénéficier de la formation organisée en académie en amont de leur participation à ce programme.

Fiche n° 2 - Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- Faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- Accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- Aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;
- Prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;
- Accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- S'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste notamment ;
- Accompagner les élèves délégués, en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;
- S'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté: journée de la laïcité, journée de la mémoire et des génocides...

Les volontaires participeront à "devoirs faits" pour accompagner des groupes de collégiens.

Les volontaires pourront appuyer les actions de sensibilisation et être associés aux formations du programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARe (formation des ambassadeurs collégiens, participation aux 10h annuelles d'apprentissage, etc.), contribuer aux temps forts de la politique publique Non au harcèlement – NAH (journée NAH, prix NAH, journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique à destination des élèves, des familles et de la communauté éducative - Safer Internet Day) et participer au conseil de la vie collégienne (CVC) et au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) de l'établissement .

Les volontaires associés à la mise en œuvre de pHARe doivent bénéficier de la formation organisée en académie en amont de leur participation à ce programme.

Fiche n° 3 - Contribuer à des actions et projets dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et du sport - Génération 2024.

Les missions des volontaires seront précisées localement. Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport...), ils pourront :

- Faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- Accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...);
- Aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- Prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...);
- Accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- Soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...);
- Participer à "devoirs faits" afin d'accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agit de les aider à apprendre une leçon, faire un exercice, répondre à leurs questions.

Dans toutes ces activités accorder une attention particulière à la question de la langue française notamment pour les élèves arrivants allophones.

Dans le cadre de la labélisation « Génération 2024 » des établissements scolaires, de la promotion des valeurs olympiques et paralympiques et du développement de la pratique physique et sportive des jeunes, les volontaires pourront également :

- Aider à l'interface entre les établissements et les clubs sportifs des territoires :
 - o Faciliter les rapprochements entre l'école, l'établissement et les clubs ;
 - o Aider à la mise en place d'une association sportive dans l'école si elle n'existe pas encore ;
 - o Sensibiliser la communauté éducative (enseignants, familles, agents ...) aux valeurs portées par le sport et l'olympisme.
- Aider à la réalisation d'actions en faveur de la pratique physique et sportive des jeunes ;
 - o Aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre des actions particulières et les temps forts de l'année : Journée nationale du sport scolaire, semaine olympique et paralympique et journée olympique ;
 - o Soutenir les équipes dans la mise en œuvre du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire avec les professionnels compétents ;
 - o Accompagner les élèves dans leur engagement citoyen au sein de l'association sportive de l'école ou de l'établissement.
- Sensibiliser la communauté éducative au label Génération 2024 :
 - o Informer de son existence et de son contenu, préciser les modalités d'obtention et de mise en œuvre du label, transmettre les coordonnées des bons interlocuteurs.

Fiche n° 4 - Contribuer aux actions et projets d'éducation au développement durable.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- Aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les personnels techniques et de direction et les partenaires territoriaux, dans le cadre des projets de développement durable ;
- Venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- Aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- Aider à organiser des sorties scolaires dans la nature.

Ils participeront à "devoirs faits" afin d'accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agit de les aider à apprendre une leçon, faire un exercice, répondre à leurs questions. Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans cette tâche.

Fiche n° 5 - Animer la réserve citoyenne de l'Éducation nationale.

La mission de Service Civique consiste, auprès du référent, à créer les conditions d'une animation de la réserve citoyenne favorisant le développement de ce dispositif ; à ce titre pourront être confiées aux volontaires certaines missions parmi les suivantes :

- Participer à l'information régulière des réservistes sur la politique académique en matière d'éducation des jeunes aux valeurs de la République et sur les demandes des établissements ;
- Contribuer à la mise en place de la politique de communication interne et externe sur la réserve citoyenne de l'Éducation nationale, soutien à la politique de valorisation ;
- Contribuer à animer la réserve sur le territoire en lien avec les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, les chefs d'établissement, les inspecteurs en charge d'une circonscription et les directeurs d'école ;
- Contribuer à la politique académique de partenariat avec les associations, les autres services de l'État, les institutions, le monde économique sur le sujet de la réserve ;
- Contribuer au suivi de la réserve et au bilan annuel du référent sur la réserve citoyenne dans l'académie.

Fiche n° 6 - Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- Faciliter les liens avec les acteurs externes, qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.) ;
- Préparer et faciliter les contacts et les rencontres avec les familles ;
- Participer aux horaires d'ouverture du centre de documentation et contribuer à la mise à disposition des ressources documentaires pour les internes ;
- Aider un interne ou un groupe d'internes à l'apprentissage des leçons et à la réalisation des devoirs ;
- Participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, brochures, etc.) ;
- Contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- Contribuer au développement d'activités artistiques, culturelles et sportives ;
- Contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique ;
- Développer des ateliers de jeux éducatifs ;
- Participer à "devoirs faits" afin d'accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agit de les aider à apprendre une leçon, faire un exercice, répondre à leurs questions.

Fiche n° 7 - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé.

Dans le cadre des actions de sensibilisation dans le champ de la santé, le volontaire pourra notamment :

- Aider les écoles et les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- Être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève ;
- Contribuer à l'amélioration des échanges entre les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles et les acteurs locaux pour la mise en œuvre de démarche de prévention ;
- Participer à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves ;
- S'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable possible à la santé et au bien-être.

Il pourra également donner de l'information aux élèves, répondre à leurs questions, assurer des permanences, participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services, organiser des expositions itinérantes, notamment sur les thèmes suivants : prévention des conduites addictives ; prévention des accidents de la vie courante ; éducation à l'alimentation en lien avec la promotion de l'activité physique. Le volontaire pourra venir en appui des professionnels qui sensibilisent les personnels et les élèves aux questions d'hygiène et de sécurité et aux risques. Il pourra contribuer à des animations de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Le volontaire pourra co-animer des débats de santé en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves. Il pourra également accompagner les élèves à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes en lien avec des professeurs et/ou le CPE.

Il pourra aussi participer à "devoirs faits" afin d'accompagner des petits groupes d'élèves volontaires.

Les volontaires pourront appuyer les actions de sensibilisation et de formation du programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARe (formation des ambassadeurs collégiens, participation aux 10h annuelles d'apprentissage etc.), contribuer aux temps forts de la politique publique Non au harcèlement - NAH (journée NAH, prix NAH, journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique à destination des élèves, des familles, et de la communauté éducative - Safer Internet Day) et participer au conseil de la vie collégienne (CVC), au conseil de la vie lycéenne (CVL) et au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) de l'établissement.

Les volontaires associés à la mise en œuvre de pHARe doivent bénéficier de la formation organisée en académie en amont de leur participation à ce programme.

Fiche n° 8 - Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire.

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires ;
- Organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ; - Permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent ;
- Accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ;
- Participer aux activités de remobilisation proposées par les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire aux jeunes ;
- Proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs) ;
- Favoriser l'information des jeunes décrocheurs et de leurs familles dans les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ;
- Informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
- Participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations...) en tant que parrain ;
- Informer les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation ;
- Favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux droits sur le retour en formation ;
- Faciliter les prises de contact avec les jeunes lors de la campagne de communication sur le droit au retour en formation.

Le volontaire pourra aussi participer à "devoirs faits" afin d'accompagner des groupes d'élèves volontaires.

Fiche n° 9 - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation.

En EPLE : en appui aux missions du COP et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire pourra intervenir dans 3 domaines :

- Connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique ;
- Connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre ;
- Aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

La contribution aux deux premiers domaines pourra prendre la forme d'appuis à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (LGT, LP et CFA).

Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel, le volontaire pourra compléter les interventions du PsyEN par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé. Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). En centre d'information et d'orientation, en lien avec le directeur de CIO, le volontaire apporte sa contribution aux missions principales du centre, notamment l'accueil de tout public. Dans ce cadre, le volontaire peut accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO.

Le volontaire apporte également sa contribution à l'organisation d'événements, par exemple l'organisation de forum des métiers ou de portes ouvertes.

Dans les pôles de stage, le volontaire apporte sa contribution à la mise en relation d'élèves et de leurs familles avec les entreprises ou les institutions susceptibles de les accueillir et à la recherche de partenaires (entreprises, associations...) pour développer l'offre de stages.

Les volontaires pourront aussi participer à « devoirs faits ».

Fiche n° 10 - Contribuer à l'animation de la vie collégienne et lycéenne.

Cette mission peut se décliner à travers les activités suivantes :

- Participer à l'animation des semaines de l'engagement lycéen, encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;
- Participer à la préparation et à l'animation des réunions du Conseil de la vie lycéenne, accompagner les élus et favoriser les initiatives des lycéens (recherches de subvention, réponses aux appels à projet académiques) ;
- Faciliter la coordination entre conseils de la vie lycéenne (CVL), inter-CVL et conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), renforcer la capacité de communication des élus ;
- Accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (mise en place de conventions...) ;
- Aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, bénévoles de la réserve citoyenne...) tout au long du projet ou de l'action ;
- Prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (café-débat, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;
- Accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- Accompagner les lycéens dans la structuration ou l'animation d'une maison des lycéens, dans le respect de l'autonomie de leur association ;
- S'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition...
- Initier des actions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement à l'école (mise en place du dispositif des ambassadeurs lycéens), à la lutte contre les addictions, l'égalité entre filles et garçons...

Les volontaires pourront appuyer les actions de sensibilisation et de formation du programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), contribuer aux temps forts de la politique publique Non au harcèlement - NAH (journée NAH, prix NAH, journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique à destination des élèves, des familles et de la communauté éducative - Safer Internet Day) et participer au conseil de la vie lycéenne (CVL) et au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) de l'établissement.

Les volontaires associés à la mise en œuvre de pHARe doivent bénéficier de la formation organisée en académie en amont de leur participation à ce programme.

Fiche n° 11 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Cette mission peut se décliner à travers les activités suivantes :

- Participer à l'accueil du matin ;
- Faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- Contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- Préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information ;
- Coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- Coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ;
- Aider au montage et à l'animation d'ateliers et de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année ;
- Participer à "devoirs faits" en collège afin d'accompagner des petits groupes d'élèves volontaires : aider à apprendre une leçon, faire un exercice, répondre à leurs questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.